

CONSIGNES – TEST DISPENSATOIRE FACULTATIF DU 6 SEPTEMBRE 2025

Suite à votre inscription au test dispensatoire facultatif, nous vous informons que le test aura lieu le **samedi 6 septembre 2025 de 9h à 12h** en simultané sur les deux sites de Bruxelles et Charleroi.

Cette date de test est unique, aucune autre session ne sera organisée pour quelque raison que ce soit.

Les candidat.e.s peuvent passer l'épreuve soit sur le campus Charleroi soit sur le campus Solbosch (Bruxelles) de l'Université libre de Bruxelles.

- « Travail social et Non marchand » (M-TRAVT) à **Charleroi**

Local **S.1.05** situé sur le CampusUCharleroi - bâtiment **Zénobe Gramme** - 31 bd Solvay (voir : <https://www.ulb.be/fr/plans-et-acces/campusucharleroi>).

- « Organisation et administration du travail et rapports sociaux » (M-TRAVR) et « Gestion de formation et de la transition professionnelle » (M-TRAVF) à **Bruxelles**

Auditoire **Janson** situé sur le Campus du Solbosch – bâtiment J – 48 av. Fr. Roosevelt (voir : <https://www.ulb.be/fr/solbosch/plan-du-campus>).

➔ **Ci-dessous les consignes à suivre scrupuleusement à Bruxelles et à Charleroi :**

- Il est impératif d'être en possession de votre carte d'identité ;
- Avant d'arriver à l'épreuve, les candidat.e.s doivent avoir pris connaissance de l'intitulé des trois programmes (finalités) du Master en sciences du travail pour pouvoir choisir lors de l'épreuve le programme (la finalité) auquel ils/elles s'inscrivent ;
- L'épreuve démarre à 9h précise, vous êtes donc attendu à 8h45, aucun retard ne sera toléré ;
- Les téléphones portables sont interdits lors de l'examen, il faudra l'éteindre et le déposer au bas de l'auditoire avec vos sacs et affaires personnelles, avant le début de l'examen ;
- Munissez-vous d'un bic ou d'un stylo bleu/noir personnel ;
- Toute personne prise en situation de fraude sera disqualifiée.

Merci d'avance.

L'administration facultaire